

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le dix-neuf décembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 12 décembre 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, PASCANET Serge, PARET Christine, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

**Pouvoirs** : Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine  
Mme BARGHOUT Christine à M. HEBRARD Jean-Pierre  
Mme FOURNIER Michel à M. PASCANET Serge  
Mme BRESSON Séverine à M. CHABRIER Michel  
Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia

**Excusés** : M. JENTHON Thierry, Mme ROUGIER Mireille,

**Absent** : M. QUANTIN Hugues

**Secrétaire de séance** : Mme PARET Christine

**Secrétaire administrative** : Mme BRIFFOND Catherine

### ORDRE DU JOUR :

- Tarifs municipaux au 1er janvier 2020
- Budget investissement 2020 : autorisation d'engager 25 % du montant des crédits ouverts au budget 2019
- Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) au Conseil Départemental
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à la Sous-Préfecture
- Fourrière animale
- Encaissement d'un chèque suite à sinistre
- Questions diverses

### 63. TARIFS MUNICIPAUX AU 1er JANVIER 2020

M. le Maire propose les tarifs municipaux suivants :

QF = R/N avec R (revenu imposable 2018) et N (nombre de part)			
CANTINE	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF < 6667	6667 < QF < 8575	QF > 8575
<b>Classe maternelle et CP</b>			
Enfants St Beuzire	<b>2.55 €</b>	<b>3.00 €</b>	<b>3.47 €</b>
Enfants extérieurs			<b>3.87 €</b>
<b>Classes CE1, CE2, CM1, CM2</b>			
Enfants St Beuzire	<b>2.74 €</b>	<b>3.18 €</b>	<b>3.68 €</b>
Enfants extérieurs			<b>4.14 €</b>
Enseignants			<b>5.11 €</b>
Personnel municipal			<b>4.25 €</b>
Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé		Déduction de <b>1.60 €</b> sur tarif	
Enfant de Saint-Beuzire dont les familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation supplémentaire d'invalidité et de l'allocation de solidarité spécifique <b>1.00 €</b>			

Pénalités :

- Si l'enfant est inscrit et absent au repas :
  - 2 € pour la tranche 1
  - 3 € pour les tranches 2 et 3
- si l'enfant est présent et non inscrit et en sus du prix du repas:
  - 2 € pour la tranche 1
  - 3 € pour les tranches 2 et 3

### GARDERIE / ETUDES SURVEILLEE

<b>TRANCHE 1</b>					
	<b>GARDERIE MATIN</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE</b>	<b>TAPS</b>	<b>Etude dirigée garderie sortie libre</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE</b>
MENSUEL	Gratuite	10,00 €	Gratuit	12,00 €	10,00 €
OCCASIONNEL	Gratuite	1,00 €	Gratuit	1,50 €	1,00 €

<b>TRANCHE 2 et 3</b>					
	<b>GARDERIE MATIN</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE</b>	<b>TAPS</b>	<b>Etude dirigée garderie sortie libre</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE</b>
MENSUEL	Gratuite	16,00 €	Gratuit	18,00 €	16,00 €
OCCASIONNEL	Gratuite	1,50 €	Gratuit	2.00 €	1,50 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour un enfant. Ils sont diminués de moitié pour le 2ème enfant et gratuit pour le 3ème.

Une pénalité de 10 € sera appliquée lorsque l'enfant sera récupéré après 18h30.

<b>PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS</b>	<b>ESPACE CULTUREL ET MAIRIE</b>		<b>ESPACE CULTUREL</b>	
	Noir et blanc		couleur	Couleur association
Recto A4	0.15 €		0.30 €	0.15 €
Recto verso A4	0.30 €		0.60 €	0.30 €
Recto A3	0.30 €		0.60 €	0.30 €
Recto verso A3	0.60 €		1.20 €	0.60 €
Gratuité pour les personnes inscrites à Pôle emploi (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi)				
FAX au secrétariat de mairie : 0.30 € la feuille				
INTERNET à l'Espace Culturel : gratuit				
Numérisation à l'Espace Culturel : 0.30 € la feuille				

<b>DROIT DE PLACE</b>	Résidents	Non-résidents
½ journée au moins	1.10 €	2.20 €
1 jour	2.20 €	4.40 €
Commerçants occasionnels		11.00 €
Emplacement au mois		44.00 €

<b>PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)</b>	
Maison individuelle	500.00 €
Installation agricole	500.00 €
Lotissement ou habitat groupé	500.00 € Par maison individuelle (participation demandée au lotisseur au moment du raccordement)
Habitat collectif (à partir de 2 logements par immeuble)	300.00 € par logement
Locaux artisanaux, industriels, de service, de bureaux ou commerces :	
- de 0 à 100m <sup>2</sup> de surface de plancher	500.00 €
- de 101 à 500m <sup>2</sup> de surface de plancher	750.00 €
- de 501 à 1000m <sup>2</sup> de surface de plancher	1000.00 €
- au-delà de 1000m <sup>2</sup> de surface de plancher	1500.00 €
Hôtels	150.00 € par chambre

<b>LOCATION SALLE DES FETES + HALL</b>	
	Caution 1000.00 €
<b>Habitants de la commune</b>	
1 jour de semaine	120.00 €
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	150.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	250.00 €
<b>Extérieurs à la commune</b>	
1 jour de semaine	400.00 €
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	500.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	700.00 €
<b>Matériels supplémentaires</b>	
1 table	1.00 €
1 chaise	0.20 €
Caution	100.00 €
Caution matériel de nettoyage	240.00 €
Caution salle des fêtes	1 000.00 €

<b>CIMETIERE</b>		
<b>Dépositaire</b>		
Par jour à partir du 31ème jour		0.50 €
<b>Concessions</b>		
30 ans	1m <sup>2</sup>	50.00 €
	2m 50	100.00 €
	5m 00	200.00 €
50 ans	1m <sup>2</sup>	90.00 €
	2m 50	180.00 €
	5m 00	360.00 €
<b>Colombarium</b>		
30 ans		360.00 €
50 ans		600.00 €
Porte		100.00 €

Seuls les tarifs concernant la location de la salle des fêtes aux personnes extérieures et le colombarium ont été modifiés.

**VOTE :** Pour à l'unanimité des présents.

**64. BUDGET INVESTISSEMENT 2020 :** autorisation d'engager 25 % du montant des crédits ouverts au budget 2019

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612.1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation de ces crédits. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants et pour chaque opération :

Opération	Libellé	Autorisation accordée (25% maximum)
20	Immobilisations incorporelles	9 951,00 €
090	Espace culturel	1 100,00 €
091	Salle des fêtes	776,00 €
092	Bâtiments divers	6 827,00 €
098	Mairie	2 500,00 €
099	Ecole	3 580,00 €
104	Voirie rurale	931,00 €
105	Voirie urbaine	39 187,50 €
106	Matériel de voirie	3 534,00 €
107	Restaurant scolaire	3 250,00 €
109	Cimetière	1 525,00 €
110	Espace sportif	3 095,00 €
117	Tennis	15 900,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>92 156,50 €</b>

- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### **65. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL (FIC) AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Compte tenu de températures élevées que nous connaissons depuis plusieurs années, il est nécessaire que la commune dispose d'un lieu bien isolé et climatisé afin de pouvoir accueillir si nécessaire les élèves de l'école dont les bâtiments sont exposés au Sud et toutes autres manifestations et cérémonies en période chaude.

Le coût total de cette opération s'élève à 50 206.61 € HT soit 60 247.93 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter cette opération et de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre du FIC 2020 auprès du conseil départemental.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### **66. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (DETR) A LA SOUS-PREFECTURE**

Compte tenu de températures élevées que nous connaissons depuis plusieurs années, il est nécessaire que la commune dispose d'un lieu bien isolé et climatisé afin de pouvoir accueillir si nécessaire les élèves de l'école dont les bâtiments sont exposés au Sud et toutes autres manifestations et cérémonies en période chaude.

Le coût total de cette opération s'élève à 50 206.61 € HT soit 60 247.93 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter cette opération et de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020 auprès de la Sous-Préfecture.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### **67. FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, dans un souci d'optimisation de gestion, afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la ville de Clermont-Ferrand a décidé de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés publics.

Ce groupement de commande a pour objet l'achat de prestations de capture, de transport d'animaux et de gestion de fourrière animale désigné « groupement fourrière animale », du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

En considération de ces faits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer à la convention constitutive de groupement désigné « groupement fourrière animale » dont vous trouverez copie ci-jointe,
- De l'autoriser à signer les documents relatifs à ce dossier.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### **68. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A SINISTRE**

Lors d'une manifestation le 25 octobre 2019, un extincteur a été dégradé dans la salle des fêtes, il convient d'encaisser un chèque de 52.56 € de Mme et M. CROUZEVIALLÉ Olivier relatif à ce sinistre. Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **❖ Recensement de la population : populations légales**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population légale totale de notre commune a été arrêtée par l'INSEE à 2211 habitants

#### **❖ Transfert de la compétence « eau / assainissement à RLV :**

Le transfert de la compétence prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020, entraînera conformément à une récente délibération de conseil communautaire et pour chaque commune, le reversement à RLV des crédits excédentaires validés au compte administratif 2019 du budget M49 communal 2019.

A ce jour, pour notre commune, le montant à reverser serait de 169 210.56 €.

Cette somme sera reversée sur deux ans soit 50 % en 2020 et 50 % maximum en 2021 selon l'état des réseaux et l'état de bon fonctionnement de la station d'épuration.

En 2020, le reversement prévu sera largement couvert par le reversement par SUEZ à RLV de la surtaxe d'assainissement 2019, reversement effectué chaque année à terme échu.

Pour information, le reversement de la surtaxe 2018 effectué par SUEZ en 2019 à la commune s'élevait à 91 994.28 €.

Cette opération ne devrait donc pas beaucoup affecter notre trésorerie.

#### **❖ Protocole « Participation Citoyenne »**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, le protocole de participation citoyenne a été signé le 25 novembre 2019 par Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, le Général commandant la gendarmerie du Puy-de-Dôme.

#### **❖ Achats réalisés**

Monsieur le Maire informe le conseil des achats réalisés récemment non prévus Budget 2019 et réalisés sur le compte « dépenses imprévues » au budget d'investissement suffisamment créditeur, ce qui n'entraînera pas de virement de crédit du fonctionnement vers l'investissement :

- Matériels pour le restaurant scolaire (coupe légumes, éplucheuse) pour un montant de 6 082.80 €,
- Souffleur pour les services techniques pour un montant de 708.00 €

#### **❖ Avis de classement à victime**

Suite à la plainte déposée par la commune relative à la détérioration de la porte de la salle des fêtes lors de la fête patronale de mai 2018, Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur le Procureur de la République a, après examen de la procédure, nous a informé que les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que « l'enquête n'a pas permis de retrouver l'auteur, pourtant identifié ».

#### **❖ Logements OPHIS**

Monsieur le Maire informe qu'OPHIS construira 5 logements sociaux rue du Stade : 2 logements T3, un logement T2 et 2 maisons type 3.

#### **❖ Espace sportif**

Les travaux de drainage ont été repris entièrement.

Un bloc hygiène est terminé, la réfection du deuxième sera entreprise début janvier 2020.

### ❖ **WC public**

Les travaux du nouveau WC public sont terminés, nous sommes dans l'attente de la visite du consuel électrique avant sa mise en service.

### ❖ **Travaux de voirie**

Les travaux en cours reprendront après les vacances de Noël : rue du Chabry, rue du Pont Neuf et chemin de Malintrat.

### **Dates à retenir :**

Vendredi 20 décembre 2019 : marché de Noël et spectacle

Mardi 24 décembre 2019 : fermeture secrétariat de mairie à 12h

Mardi 31 décembre 2019 : fermeture secrétariat de mairie à 12h

Mardi 7 janvier 2020 à 20h : conférence des maires à RLV

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h : commission finances à RLV

Jeudi 9 janvier 2020 à 14h : commission mobilité à RLV

Jeudi 9 janvier 2020 à 19h : vœux du maire

Mercredi 15 janvier 2020 à 8h 30 : SMO au Biopôle

Mardi 21 janvier 2020 : banque alimentaire

Mardi 21 janvier 2020 à 18h 30 : vœux RLV à Ennezat

Mercredi 22 janvier 2020 à 15h 30 : réunion RGPD en mairie

Jeudi 23 janvier 2020 à 20h 30 : conseil municipal

Mardi 28 janvier 2020 à 14h : commission mobilité à RLV

Jeudi 30 janvier 2020 à 18h : réunion au Grand Clermont

**Fin de séance : 22 heures**